



Union des Clubs, Musées  
et Professionnels  
des Véhicules Anciens  
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue  
d'Utilité Publique  
par décret  
du 9 février 2009



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

LS COMPÉTITION  
Monsieur SION Lionel  
1 rue Jacques Brel  
25290 ORNANS

N° Affiliation : MM 1424

Boulogne Billancourt, le 28 Février 2018

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous communiquer le règlement de votre manifestation historique  
« 2<sup>e</sup> RONDE HISTORIQUE DU PAYS D'ORNANS LOUE-LISON » qui se déroulera du :

**SAMEDI 16 AU DIMANCHE 17 JUIN 2018.**

Ce règlement est conforme au règlement type B de la FFVE pour les manifestations historiques.

Vous nous avez également adressé votre engagement afin de respecter, en votre nom personnel et au nom de l'association organisatrice, la Charte FFVE des manifestations historiques de type B

Au vu de ces pièces, nous délivrons à la randonnée « 2<sup>e</sup> RONDE HISTORIQUE DU PAYS D'ORNANS LOUE-LISON »  
L'agrément FFVE numéro B-18-029

**Cette manifestation ne doit faire l'objet d'aucun classement et ne pas accepter de véhicules de moins de 25 ans**

Pour vous aider dans la préparation de votre randonnée, vous trouverez sur le site de la Fédération (rubrique « manifestations ») les documents suivants :

- Les imprimés pour les préfectures (Demande d'autorisation)
- La lettre type que vous prendrez soin d'adresser, un mois avant votre randonnée, au Maire des communes concernées.
- La liste des coordinateurs manifestations.

Nous vous rappelons que la FFVE, se réserve le droit, d'envoyer un observateur.

Une copie de cet agrément est adressée aux préfectures.

Souhaitant un plein succès à votre manifestation historique, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments cordialement dévoués.

Michel Clin,  
Vice-Président Manifestations

Yvon GASCOIN,  
Chargé Manifestations